

L'impact économique de la culture : reel defi et fausses pistes

Emmanuel Négrier, Marion Vidal

► To cite this version:

Emmanuel Négrier, Marion Vidal. L'impact économique de la culture : reel defi et fausses pistes. *Economia della cultura*, 2009, pp.487-498. <hal-01437511>

HAL Id: hal-01437511

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01437511>

Submitted on 17 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'impact économique de la culture : réel défi et fausses pistes

Par Emmanuel Négrier et Marion Vidal

Pour la revue *Economia della Cultura* n°4, 2009, p.487-498 *Il Mulino*

Résumé :

De nombreuses études d'impact d'événements ou biens culturels ont été développés dans les pays occidentaux. L'idée d'un rôle économique de ces productions est désormais peu contestée. Ils constituent un apport pour l'économie locale, notamment en termes d'emploi et de revenu. On assiste à une véritable mode de l'analyse d'impact, depuis une vingtaine d'années. Cette mode connaît plusieurs courants qui ont développé des définitions assez différentes de la notion d'impact et de son champ d'observation. Certaines réserves sur ces analyses peuvent être émises d'un point de vue méthodologique, mais aussi d'un point de vue de politique culturelle. Ce papier s'appuiera, outre la littérature politique et économique de la culture, sur deux études d'impact visant l'impact économique du patrimoine des régions françaises (l'une d'entre elles fait par ailleurs l'objet d'une étude de cas) afin de présenter les enjeux d'une telle démarche, mais aussi d'en énoncer les limites et les risques.

Mots clefs : retombées directes, indirectes et induites de la culture, économie du patrimoine, festivals, politique culturelle, France

Les auteurs :

Emmanuel Négrier est Directeur de recherche CNRS en science politique au CEPEL, Université de Montpellier

Marion Vidal est docteur en science économique et enseignante chercheur à l'Institut International du Commerce et de la Distribution, Paris.

Pendant longtemps, la culture a été méprisée par les économistes. D'un point de vue économique, elle relevait historiquement de la sphère non-marchande. Il faudra attendre les travaux fondateurs de Baumol et Bowen¹ (1966) pour que l'économie de la culture ait un sens. Ce rapprochement s'est donc d'abord produit pour légitimer l'apport de fonds publics, mais dans des contextes différents selon les pays. En France, on peut dire qu'il a été provoqué par un double contexte : l'accroissement brutal des financements publics à partir de 1981 (Dupuis 2004), et le constat d'une démocratisation culturelle en très faible progression (Donnat 1998). Les analyses d'impact ont dès lors visé à légitimer, autrement que par la démocratisation, l'accroissement des moyens du ministère de la Culture et des collectivités locales, dont les budgets culturels ont augmenté au cours de la même décennie. La culture serait ainsi source d'emplois, de développement économique et de croissance. Les contraintes de justification pesant sur les soutiens publics aux activités culturelles se sont renforcées, d'où le succès des raisonnements en termes d'impact² et leur généralisation dès la fin des années 1980.

Les structures culturelles sont des entités économiques à part entière qui consomment et sont génératrices de ressources (Bensmaine, Voituriez & Larnaud 1988). Il est aujourd'hui difficile de nier les effets économiques positifs d'une activité culturelle sur un territoire donné. Qu'il s'agisse de la mise en valeur d'un site patrimonial ou d'une manifestation tel un festival, nombre d'études (Frey 1986, Pflieger 1986, Mitchell 1993, Routhier, Cloutier & *al.* 2002, Maughan & Bianchini 2004, FIGESMA 2009) ont montré les effets d'entraînement de telles activités.

De nombreuses études d'impact d'événements ou biens culturels ont ainsi été développées dans les pays occidentaux depuis une vingtaine d'années. L'idée d'un rôle économique de ces productions est désormais peu contestée. En France, le rapport Dechartres, réalisé en 1998 pour le Conseil Economique et Social, évoque même « une économie nouvelle née et se nourrissant de la vie culturelle ». L'étude réalisée par Anne Berger (1996) sur les retombées économiques du festival d'Avignon évalue à 86 millions de francs les retombées économiques pour la ville. Cette étude montre que 30% des dépenses du festival sont allées à la ville ; que les visiteurs ont dépensé 42,4 millions de francs et, qu'en plus de la création d'emplois directs dans la localité (479 emplois directs), le festival a induit la création de plus de 1000 emplois saisonniers. Ces services culturels constituent inéluctablement un apport pour l'économie locale, notamment en termes d'emploi et de revenu. En effet, en dehors des emplois salariés directs liés à l'événement lui-même, d'autres emplois peuvent être imputés à ces services. Ils sont liés à l'accroissement de l'activité de certains secteurs pendant le déroulement de la manifestation (transports, hôtellerie,

¹ En 1965, la fondation Ford s'inquiète des besoins croissants des théâtres de Broadway et s'interroge sur l'efficacité des mécanismes de subventions et de mécénat. Baumol et Bowen souhaitent expliquer les raisons pour lesquelles les salles de spectacles de Broadway connaissent une augmentation croissante de leurs coûts d'exploitation, de leur non-profitabilité chronique et d'une raréfaction de leur public. Ils concluent à l'inéluctabilité de l'accroissement des déficits des spectacles vivants, sauf à pouvoir augmenter de façon récurrente le prix des billets, au risque de réduire la demande et les recettes, ce qui accroîtrait de toute façon le déficit. La solution préconisée pour sauver le spectacle vivant est donc le soutien public.

² Certes, quelques analyses d'impact remontent à une période plus ancienne. À notre connaissance, la première étude de ce type date en France des années 70 et concerne les retombées économiques du festival d'Avignon.

restauration...). Le déroulement d'un événement culturel constitue un revenu additionnel pour les entreprises locales.

Malgré tout, certaines réserves sur ce type d'évaluation peuvent être émises (Crompton & Mackay 1994, Madden 2001, Snowball & Antropus 2002, Seaman 2006). D'un point de vue méthodologique, l'accent est mis sur le calcul d'un multiplicateur pertinent ainsi que sur les difficultés à séparer les visiteurs locaux et non locaux. D'un point de vue de politique culturelle, certains auteurs reviennent sur l'inconvénient de s'attacher uniquement aux bénéfices économiques d'un événement ou d'un bien culturel. N'est-il pas dangereux de lier une politique de création de richesse à la politique culturelle, sans tenir compte des impacts non marchands (Nicolas 2007) ? Ne serait-il pas plus pertinent de combiner une étude d'impact économique avec une évaluation contingente (Snowball 2005), afin de percevoir les bénéfices marchands et non marchands d'un bien culturel, l'objectif de cette évaluation étant d'estimer si les individus perçoivent les avantages d'un bien ou service culturel, afin d'en déduire sa véritable valeur économique ?

Ce papier s'appuiera, outre la littérature politique et économique de la culture, sur l'examen de quelques études d'impact visant l'économie du patrimoine à l'échelle des régions françaises. Nous en présenterons une en tant qu'étude de cas, dans ce même numéro. Ces sources nous permettent de présenter les enjeux d'une telle démarche, mais aussi d'en énoncer les limites et les risques.

I. Une définition différenciée selon les études

Derrière la notion d'évaluation de l'impact économique se cachent de nombreuses alternatives. L'évaluation peut n'impliquer que les agents économiques concernés par l'événement, ou bien adopter un point de vue collectif en analysant les effets sur l'ensemble des agents résidant sur le territoire. L'évaluation peut encore être menée seule ou accompagnée d'une analyse des coûts pour les agents concernés.

La majorité des études d'impact considèrent trois catégories d'impact : les impacts directs, indirects et induits.

Pour certains auteurs (Nicolas 2006, 2007 ; Crompton, Lee, & Shuster 2001 ; Kinsey 2002) les impacts directs correspondent aux effets de premier tour des dépenses des visiteurs non locaux (billetterie, restauration, hébergement et commerce de détail). Deuxièmement, les impacts indirects sont le fruit de la re-circulation des sommes initiales par le biais des dépenses des entreprises et des autorités locales. Enfin, l'impact induit est la répercussion ultérieure causée par les salariés des entreprises locales bénéficiaires. Cette première définition nécessite de faire appel à un multiplicateur des dépenses et à l'exploitation d'un modèle intersectoriel («Input-Output»). Ce modèle intersectoriel permet d'étudier la propagation de la dépense entre les différents secteurs d'activités d'une région grâce à la connaissance de l'ensemble des liens qui existent entre les différents secteurs. La majorité des analyses développées retenant cette définition utilisent soit un logiciel. C'est le cas du logiciel IMPLAN *Impact Analyses and Planning* pour les études intersectorielles au Canada (The Alliance for The Arts, 1997), qui permet d'analyser tous les flux entrants

et sortants. L'autre solution consiste à utiliser un multiplicateur issu d'une évaluation d'impact économique d'études analogues (Bueler et Trapp 2001). Si la mise en place du premier modèle est très lourde et coûteuse, l'utilisation d'un multiplicateur issu d'autres études peut s'avérer contestable en fonction des différences de contexte.

Pour d'autres travaux (Greffé 1990, Farchy et Sagot-Duvaurox 1994, Juneau 1998), les effets directs « *constituent l'incidence des dépenses effectuées par les entreprises et les organismes culturels eux-mêmes. Il peut s'agir des rémunérations versées aux employés, des bénéfices réalisés, des achats nécessaires au fonctionnement ou des taxes et impôts payés* » (Juneau 1998). Les impacts indirects correspondent alors aux dépenses des visiteurs dans la localité (hébergement, restauration, achats divers) enfin les impacts induits renvoient aux impacts de plus long terme provoqués par un événement ou un équipement culturel (impacts en termes d'image dont le territoire concerné bénéficie ; en termes de notoriété, *i.e.* la venue d'un plus grand nombre de touristes, d'entreprises, de cadres, etc.). Cet impact est économique, même s'il ne résulte pas vraiment d'une action de l'équipement culturel, ni même de ses visiteurs, contrairement aux impacts directs et indirects.

Insérer ici : Schéma simplifié des différentes définitions

On le voit, derrière l'intitulé « impact économique », se cache une grande diversité de démarches et d'indicateurs. Le problème serait peu important si les différences de méthode ne se traduisaient pas par des écarts considérables dans l'appréciation des retombées. Or cela est souvent le cas ! Ainsi, en France, certaines approches intègrent les 3 types de retombée : directe, indirecte, induite (Pflieger 1986). D'autres, au contraire, préfèrent ne pas tenir compte des retombées induites, car elles seraient trop incertaines sur le plan méthodologique (FIGESMA 2009). Or l'analyse des retombées économiques et sociales du patrimoine, à l'échelle nationale, estime la part des effets induits à 37% du total des retombées ! Le choix de l'une ou l'autre méthode a donc pour conséquence un changement radical de nature, et non un simple changement de degré ! Mais quelque soit la méthodologie retenue, certaines précautions communes sont nécessaires. Par exemple, plusieurs types de dépenses réalisées durant l'événement culturel doivent être exclues de l'analyse puisqu'elles ne correspondent pas à une injection supplémentaire d'argent dans l'économie locale. Il faut tout d'abord exclure les dépenses des résidents lors d'un événement culturel puisque leurs dépenses ne représentent qu'une remise en circulation de sommes qui étaient déjà dans la zone de l'étude d'impact. À cet égard, il est difficilement acceptable de considérer, à l'instar d'une recherche récente sur le poids de la culture à Turin (Re 2007) comme une retombée indirecte les dépenses des résidents pendant l'été, au prétexte que l'offre culturelle les aurait incités à rester sur place plutôt que de partir en vacances ailleurs ... Ensuite, les dépenses des visiteurs occasionnels (« casuels ») - *i.e.* ceux qui étaient déjà sur place pour d'autres raisons que l'événement - et les voyages de remplacement (« Time-Switchers ») - *i.e.* ceux qui ont changé la date pour l'événement - doivent être aussi ignorés. En effet, dans les deux cas, les dépenses de ces visiteurs auraient de toute façon eu lieu dans la zone d'étude même en l'absence de manifestations culturelles. Une fois le nombre de visiteurs et leurs dépenses calculés, un multiplicateur est utilisé pour mesurer l'impact final. Les deux définitions font appel à un calcul de

multiplicateurs différents présentant l'un et l'autre des avantages et des inconvénients.

Avantages et inconvénients des différentes méthodes

Méthode	Avantages	Inconvénients
Définition sans prise en compte des relations inter-sectorielles	- Prise en compte des dépenses des touristes et de l'événement culturel - Approche quantitative et qualitative - Prise en compte de l'attractivité <i>ex-post</i>	- Pas de multiplicateur concret des dépenses induites - Les dépenses réinjectées dans l'économie locale ne sont pas comptabilisées - Pas de relation entre dépenses directes et indirectes
Modèle intersectoriel	- Prise en compte de la recirculation des sommes injectées dans l'économie locale - Chiffrage de l'impact à long terme	- Dépenses de l'événement culturel pas prises en compte - Problème d'estimation du coefficient multiplicateur - Risque de sur-estimation.

Au-delà du problème de définition, se pose la question des limites méthodologiques et des conséquences des études d'impact en termes de décisions publiques.

II. Une vision approximative et marchande de la politique culturelle

Malgré les précautions méthodologiques évoquées précédemment, la mesure des retombées économiques reste structurellement approximative, car elle ne peut éviter un décalage entre les outils d'observation et la réalité. Ce décalage peut être dû à plusieurs facteurs : un investissement différent en fonction du type de données ; l'utilisation d'indicateurs « prêt-à-porter » mais inadaptés à la situation réelle ; ou encore à l'oubli d'impacts « indésirables ». D'autre part, on peut s'interroger sur les conséquences réelles des études d'impact sur la place de la culture dans l'intervention publique.

1. La dure loi de l'approximation

Passons rapidement en revue les trois décalages possibles entre observation et réalité. En premier lieu, le nombre de visiteurs attribuables à l'événement court toujours le risque d'être surévalué. Ceci conduit à surestimer son impact. Par contre, l'effet « induit » en termes qualitatifs, notamment à propos des retombées en termes d'image et de notoriété pour la localité, peut être au contraire sous-estimé alors même qu'une manifestation culturelle, par exemple, peut contribuer à attirer des

visiteurs en dehors même de la date d'un tel événement. Ce qui, d'un point de vue quantitatif, n'est pas aisément mesurable est soit passé sous silence, soit l'objet de discours plus ou moins lyriques sur l'attractivité. Par ailleurs, l'attractivité d'un événement culturel peut conduire à éliminer certains visiteurs du fait, par exemple, de la difficulté à trouver un hébergement ou de leur aversion pour la foule que suscite une manifestation. Ainsi, « *si chaque visiteur non local remplace simplement un autre visiteur qui n'est pas venu dans la zone en raison de l'encombrement dû à l'événement, il n'y a alors aucun nouvel impact économique* ». (Nicolas 2007, p.6). Or cette dialectique de l'attractivité n'est jamais prise en compte sérieusement.

En deuxième lieu, le calcul du multiplicateur demeure sujet à caution (Snowball et Antrobus 2002). Certaines sommes d'argent ne sont effectivement pas dépensées dans la localité considérée. C'est le cas d'une partie des salaires versés aux artistes non locaux ou des profits réalisés par certains commerçants qui quittent la localité à la fin de l'événement et dépensent leur argent ailleurs. Le problème est que ces ressources font, de façon systématique et indifférenciée, partie des retombées directes ou indirectes. S'il y a, en général, moins de contestation sur les retombées directes, celles-ci doivent être appréciées au cas par cas, car il y a des différences considérables entre situations. Ainsi, nous avons analysé les retombées économiques directes de 61 festivals de musique et de danse en France, soit l'ensemble des dépenses effectuées par l'organisation du festival sur son territoire d'implantation. On voit, dans le tableau ci-après, que les situations sont très différentes d'un festival à l'autre, et qu'il est donc impossible de leur appliquer un même coefficient (Négrier & Jourda 2007).

Part des retombées directes sur le budget du festival	Nombre de festivals
Moins de 10%	8
De 10% à 23%	17
De 24% à 35%	19
De 36% à 50%	11
Plus de 50%	6
Total	61

Source : Négrier-Jourda 2007

Enfin en troisième lieu, certains coûts sont rarement comptabilisés, et un événement culturel n'engendre pas que des effets positifs. L'étude d'impact doit pouvoir tenir compte des effets négatifs engendrés: effets négatifs sur le voisinage, sur l'environnement, vandalisme...l'absence de prise en compte de ces effets tend à surestimer les effets et répercussions nets. Il convient donc de tenir compte des coûts monétaires et non monétaires pour éviter de surestimer un impact.

Ces différents éléments qui devraient être pris en compte dans l'évaluation des impacts économiques peuvent difficilement être intégrés dans la méthodologie du fait de leur nature principalement non monétaire et non mesurable, ou difficilement isolables, comme par exemple les dépenses de sécurité prises en charge directement par la municipalité à l'occasion d'un événement culturel.

2. Le paradoxe de retombées qui menacent la place de la culture

L'analyse d'impact est toujours utilisée afin de justifier le soutien public à la culture, contrairement au contrôle de gestion qui, notamment dans les organisations publiques, est utilisé pour le remettre en question. Mais cette justification menace de réduire la politique culturelle à des objectifs pécuniaires. Le fait que la culture produise des ressources monétaires ne suffit pas à donner son sens à l'intervention publique (Snowball 2005). Insister sur l'impact économique peut conduire à restreindre la culture à la sphère marchande et à mettre en concurrence différents événements culturels et, au-delà, à faire de la culture une activité comme les autres, en concurrence avec d'autres secteurs (Madden 2001). Cela peut ainsi conduire à remettre en cause le principe de l'exception culturelle selon lequel les biens et services culturels ne sont pas réductibles à leur dimension marchande. Les politiques culturelles ont certes intégré des objectifs extrinsèques : la légitimation politique, l'attractivité économique, l'intégration sociale. Mais elles doivent aussi toujours rappeler le maintien de leurs objectifs intrinsèques : démocratisation culturelle, aide à la création, sauvegarde du patrimoine... (Bonet & Négrier 2008).

Dans cette perspective, les impacts sociaux et les dimensions immatérielles de la culture (comment mesurer par exemple, les réflexions suscitées par telle ou telle représentation spectacle ? quels effets sur la vie en société ?) sont le plus souvent ignorés. Au-delà des retombées financières, un événement culturel subventionné par les pouvoirs publics peut faciliter la démocratisation de la culture et l'accès à un large public (Seaman 1987). Une analyse fiable des retombées devrait prendre en compte tous les aspects de l'événement et pas seulement sa dimension économique. L'utilité sociale ne peut être ignorée et il est primordial de prendre en compte ses effets : interactions sociales, effets externes sur l'environnement positifs ou négatifs... Severino Salvemini et ses collègues proposent une analyse du public pour mesurer la dimension sociale et culturelle d'un événement et l'impact en terme de démocratisation (Salvemini, Morganti & Nuccio 2009). Une méthode d'évaluation complète pourrait consister à mettre en œuvre des enquêtes auprès des publics avant et après l'événement. Selon les résultats obtenus, même si un événement ne permet pas de couvrir les coûts cela ne justifierait en rien le refus des pouvoirs publics de fournir une subvention s'il est établi que cet événement atteint un objectif plus large de développement culturel local. D'autres auteurs préconisent une méthode d'évaluation contingente afin de percevoir les bénéfices marchands et non marchands d'un événement culturel. L'objectif d'une telle évaluation consiste à apprécier la façon dont les individus perçoivent les avantages d'un bien ou service pour en déduire sa valeur économique, en mesurant leur disposition réelle à payer. Cette méthode évalue les externalités non marchandes en demandant directement

aux individus combien ils auraient payé pour avoir ou pour éviter un scénario. Les réponses sont donc contingentes au scénario créé. Cette méthode n'est pas à l'abri de critiques puisque les résultats dépendent largement des scénarios proposés (Diamond & Hausman 1994 ; Epstein 2003)³.

La deuxième menace est celle des *effets de ces études sur le champ culturel* lui-même, et notamment d'une possible discrimination en termes de subventions. Pour un même volume de soutien, le décideur public peut privilégier l'événement culturel qui garantit le plus fort impact laissant de côté les critères artistiques et culturels dans sa prise de décision, puisque ces derniers, on l'a vu, sont rarement intégrés à l'analyse des retombées de la culture. Cette hiérarchisation des biens culturels entre eux concourt à transformer le contenu même de la politique culturelle, alors même que le choix des indicateurs reste le plus souvent lié à un choix politique, explicite ou implicite.

En effet, la menace de *partialité dans l'évaluation* des retombées est forte. Face à la diminution des financements publics dans le domaine culturel, de nombreuses organisations sont aujourd'hui amenées à apporter la preuve de leur succès en termes financiers. L'objectif de ce type d'étude n'est donc pas nécessairement de calculer l'impact réel, mais plutôt de légitimer le soutien public à un événement en le dotant d'effets économiques substantiels. Or, que l'institution qui réalise l'étude soit publique ou privée, le risque est grand de voir les résultats influencés par les choix préalables des commanditaires de l'étude (Crompton et Mc Kay 1994). Autrement dit, non seulement l'étude d'impact peut contenir une vision politique implicite de la culture, mais encore son instrumentalisation publique peut, elle aussi, privilégier tel ou tel indicateur pour justifier des choix qui n'ont, de facto, rien à voir avec les conclusions d'une étude, aussi scientifique soit-elle.

Si la rentabilité économique engendrée par les biens culturels est un argument important pour leur développement, il convient donc de rappeler qu'elle n'est ni à l'origine des motivations des politiques culturelles ni la finalité ultime, ni dominante, de leur financement. L'analyse des retombées peut donc contribuer à éclairer une partie du débat sur l'intervention publique dans la culture. Encore faut-il qu'elle remplisse quelques conditions de méthode minimales : l'explicitation des méthodes ; la comparabilité des données dans le temps et dans l'espace ; l'adaptation au contexte ; la relativité et la discussion publique des résultats produits. Ces principes sont aujourd'hui rarement réunis, et le paysage de l'analyse d'impact est beaucoup plus riche en « rapports magiques » liés à des études sans travail de terrain, fondés sur des multiplicateurs offshore, basés sur des méthodologies non explicites et conduisant à des résultats aussi précieux politiquement que difficilement utilisables

³ En effet, on sait depuis les travaux de Tversky et Kahneman (1981), que les personnes effectuent des choix différents selon la formulation de la question, en particulier selon que le choix du référent initial conduit à poser une question en termes positif (gain) ou négatif, les montants révélés changent en fonction du scénario proposé.

sur le plan opérationnel. Les défis de l'analyse d'impact économique de la culture n'en sont que plus passionnants à relever.

BIBLIOGRAPHIE

Bensmaine F.L., Voituriez B. & Larnaud L.F. (1988), *La contribution de six festivals français au développement local*, Etude réalisée pour le compte de la DATAR, 166 p.

Berger A. (1996), *Les retombées économiques du festival d'Avignon*, Rapport à l'Association de gestion du festival d'Avignon (AGFA).

Bonet L., Négrier E. (2008, dir.), *La fin des cultures nationales*, Paris : La Découverte

Bueler D., Trapp E., (2001), *The economic impact of Oregon's Nonprofit Arts sector*, Western States Arts Federation (WESTAF).

Crompton J., Lee S, Shuster T., (2001), "A Guide For Undertaking Economic Impact Studies: The Springfest Example", *Journal Of Travel Research*, 40.

Crompton, J.L. and McKay, S.L. (1994) "Measuring the economic impact of festivals and events: Some myths, misapplications, and ethical dilemmas", *Festival Management and Event Tourism*, 2.

Dechartres P. (1998), *Rapport présenté au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement*, Conseil Economique et Social.

Diamond P.A. & Hausman J.A. (1994), "Contingent Valuation: Is Some Number better than No Number?", *Journal of Economic Perspectives*, 8(4), pp. 45-65.

Donnat O. (1998), *Les pratiques culturelles des Français*. Ministère de la culture, Département des études et de la prospective, la Documentation française, Paris.

Dupuis, X. 2004. « Economie et Management de la culture en France : un état des lieux », CNRS, Groupe d'études et de recherches sur les organisations culturelles (GEROC).

Epstein R. (2003), "The Regrettable Necessity of Contingent Valuation", *Journal of Cultural Economics*, 27, pp. 259-274.

Farchy J. Et Sagot-Duvaurox D. (1994), *Economie des Politiques Culturelles*, Presses Universitaires de France, Paris.

FIGESMA (2009), *L'économie du patrimoine culturel en Languedoc-Roussillon*, Rapport pour le ministère de la Culture et le conseil régional Languedoc-Roussillon

Frey B.S. (1986), "The Salzburg Festival: An Economic Point Of View", *Journal of Cultural Economics*, 10:2.

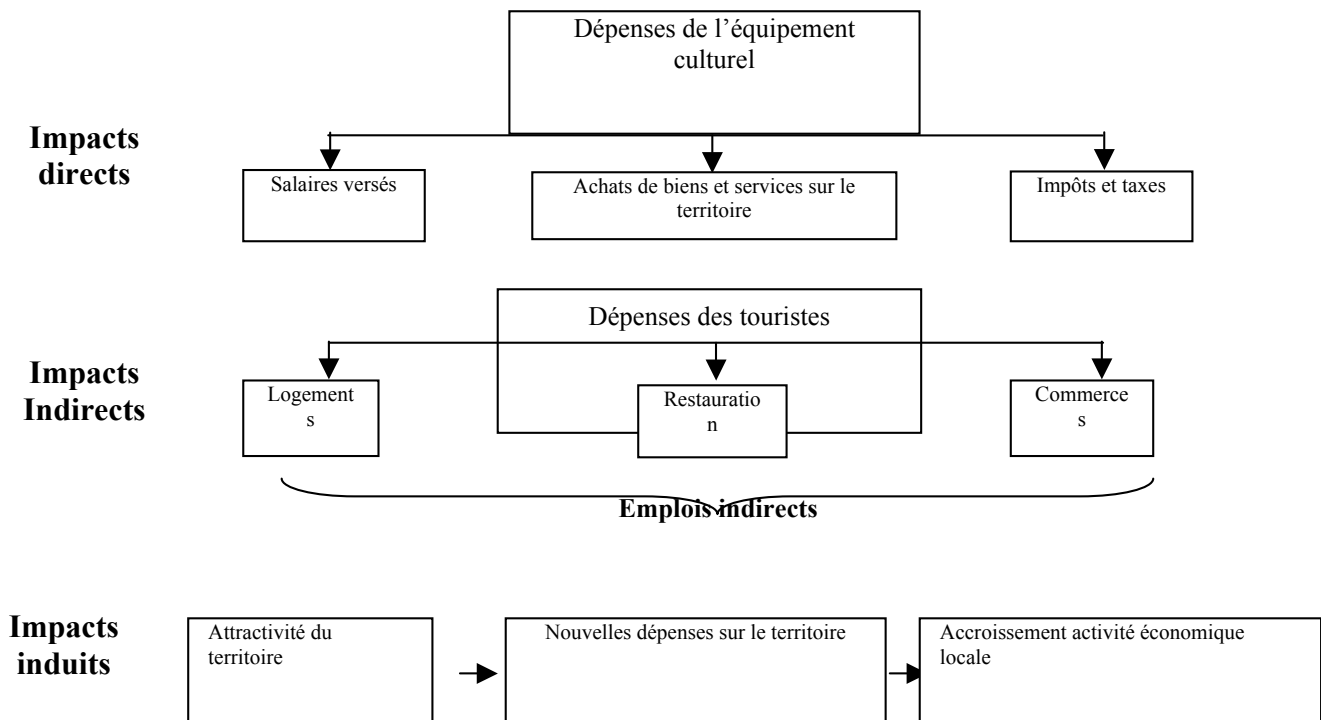
Grefre X. (1990), *La valeur économique du patrimoine*, Anthropos Economica, Paris.

Juneau A. Consulting (1998), *Impact économique des activités du secteur de la culture des cinq régions du Montréal métropolitain et de la région de l'île de Montréal*, Albert Juneau Consultant.

Kahneman, D. et Tversky, A. (1981), "The Framing of Decisions and the Psychology of Choice", *Science*, 211: 453 – 458.

- Kinsey B. (2002), "The Economic Impact of Museums and Cultural Attractions: Another Benefit for the Community", *Annual meeting of the American Association of Museums*, Dallas.
- Madden C (2001), "Using 'Economic' Impact Studies In Arts And Cultural Advocacy: A Cautionary Note", *Media International Australia, incorporating Culture & Policy*, 98.
- Maughan C. & Bianchini F. (2004), "Economic and Social Impact of Cultural Festivals in the East Midlands", *rapport pour le Arts Council England*
- Mitchell Clare J. A (1993), "Economic Impact Of The Arts: Theatre Festivals In Small Ontario Communities", *Journal of Cultural Economics* 17:2, p.55-68.
- Négrier, E., Jourda, M. (2007), *Les nouveaux territoires des festivals*, Paris : Michel de Maule – France Festivals Éditeurs
- Nicolas Y., (2006), « L'analyse d'impact économique de la culture : principes et limites », deps, document de travail, n° 1271.
- Nicolas Y., (2007), « Les premiers principes de l'analyse d'impact économique local d'une activité culturelle », *Culture et méthode*, 1.
- Pflieger S. (1986), L'impact économique du festival d'Avignon, *Rapport du Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques (BIPE)*.
- Re P. (2007, a cura di), *Cultura motore di sviluppo per Torino*, Università di Torino – Fondazione CRT
- Routhier C., Cloutier R. et al. (2002), Rapport d'enquête sur 32 festivals et événements culturels du Québec, 2000-2001, *Observatoire de la culture et des communication du Canada*.
- Salvemini S., Morganti I. & Nuccio M. (2009), "Beyond the impact analysis: A cultural framework for evaluating festivals", *International Conference on Arts and Cultural Management* - <http://smu.edu/meadows/artsadmin/aimac/program.html>
- Seaman B.A. (2006), "The Supply Constraint Problem in Economic Impact Analysis: An Arts/Sports Disparity", *Andrew Young School of Policy Studies Research Paper Series* 07-04
- Snowball J.D. & Antrobus G.G. (2002), "Valuing the arts: Pitfalls in economic impact studies of arts festivals", *South African Journal of Economics*, 70(8), 1297-1319.
- Snowball J.D. (2005), "Art for the Masses? Justification for the Public Support of the Arts in Developing Countries – Two Arts Festivals in South Africa", *Journal of Cultural Economics*, 29, pp.107–125.
- The Alliance For The Arts (1997), *The Economic Impact of the Arts On New York City and New York State*, New York, *Alliance for the Arts*.

Définition 1 : absence de prise en compte des dépenses intersectorielles.



Définition 2 : modèle intersectoriel

